



Formation

Connaître la réglementation en transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

Les producteurs de PPAM sont souvent confrontés, dans leur parcours à l'installation et tout au long de leur pratique, à la multiplicité des réglementations qui encadrent leur production. Ces réglementations définies principalement par produits entraînent une forte complexité face à des plantes et des préparations qui sont souvent considérées comme multi-usage par ceux qui les fabriquent et commercialisent. Un même produit peut donc entrer dans différentes catégories réglementaires : une eau florale peut, par exemple, être alimentaire et cosmétique.

Objectifs généraux :

- appréhender la réglementation de manière globale : quelles sont les grandes règles qui régissent les plantes et les produits commercialisés en PPAM ? Quelles sont les obligations qu'entraînent ces réglementations?
- à partir des situations de chacun.e nous essaierons d'identifier les problématiques réglementaires rencontrées par les participants et de construire les pistes possibles pour avancer.
- Visite et exemple sur un cas concret.

Intervenantes :

*Sophie FAGOT, Paysanne et référente nationale PPAM Confédération Paysanne
Suzie GUICHARD, animatrice Pole Végétal Confédération Paysanne Nationale
Manu BUE, GAB 29*

Lundi 02 mars 2020

09h30 – 17h30

- Lieu : à définir

**Inscription
indispensable**

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

CIVAM du Finistère

02 98 81 43 94 – civam29@orange.fr

civam29@orange.fr

www.civam29.org

**Personnes éligibles au fonds de formation VIVEA : 28 euros
Autres personnes (nous contacter)**

